

**ARRETE DU PRESIDENT N°26-067**  
**Portant délégation de fonction à Monsieur Jérôme MEUNIER**  
**Conseiller Communautaire Délégué**  
**de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche**

Le Président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9 et suivants,

Vu la délibération n°26-072 du Conseil Communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président,

Vu la délibération n°26-073 du Conseil Communautaire du 30 mars 2026 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

Vu la délibération n°26-074 du Conseil Communautaire du 30 mars 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Considérant que le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du bureau ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité, l'efficacité et la coordination des politiques publiques intercommunales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Délégation de fonction**

Monsieur Jérôme MEUNIER, Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche reçoit délégation de fonctions pour les domaines suivants :

- **Vallées et espaces associés**
  - ✓ Gestion, aménagement et entretien des vallées communautaires
  - ✓ Préservation, aménagement et valorisation des vallées du territoire ;
  - ✓ Gestion des espaces naturels liés aux vallées ;
  - ✓ Coordination des actions de mise en valeur paysagère, touristique et environnementale
- **Voiries d'intérêt communautaire**
  - ✓ Gestion, entretien et la modernisation du réseau de voirie communautaire ;
  - ✓ Programmation et suivi des travaux de voirie ;
  - ✓ Aménagements de sécurité et de mobilité (signalisation, circulations, ...)
- **Les infrastructures et équipements associés, incluant :**
  - ✓ Suivi des ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, etc.) ;
  - ✓ Coordination des interventions techniques ;
  - ✓ Planification des investissements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260331-26-067-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Dans ces domaines, Monsieur Jérôme MEUNIER, Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est chargé de préparer, proposer et suivre l'exécution des décisions du conseil communautaire

**ARTICLE 2 : Délégation de signature**

Dans le cadre des compétences définies à l'article 1, délégation est donnée à Monsieur Jérôme MEUNIER pour signer :

- les actes administratifs, décisions, arrêtés et correspondances afférentes aux domaines délégués;
- les conventions, partenariats et actes de gestion courante ;
- les pièces administratives nécessaires à l'exécution des décisions.

**ARTICLE 3 : Limites de la délégation**

Sont exclus de la présente délégation :

- les actes réglementaires de portée générale sauf mention expresse ;
- les décisions engageant l'EPCI financièrement;
- les actes relevant des compétences non déléguées par le Président ;
- les décisions réservées au conseil communautaire.

**ARTICLE 4 : Modalités d'exercice**

La présente délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président. Le Conseiller Communautaire Délégué rend compte régulièrement des actes pris dans ce cadre.

Le Président peut, à tout moment, modifier ou retirer la présente délégation.

**ARTICLE 5 : Publicité et entrée en vigueur**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux dispositions en vigueur.

Le présent arrêté sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et affichage.

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au destinataire et au comptable public de la collectivité.

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 31 Mars 2026


Je soussigné, Jérôme MEUNIER, reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté et en accepter les termes

Signature du Conseiller Communautaire Délégué



Fait à Illiers-Combray, le 31 mars 2026

Le Président,



Philippe SCHMIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260331-26-067-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026  
Publication : 29/04/2026